
Rapport de la COFIN sur le préavis 23 / 2019 concernant le projet de budget 2020

8 novembre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 30 octobre 2018 à 19h30 pour délibérer du budget. Des informations complémentaires sur le calcul de la péréquation ont été fournies par le Syndic et le boursier à l'issue du Conseil Communal du 4 novembre.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Stéphane Jaquet, Vice-président et rapporteur
 Madame Barbara Mali de Kerchove
 Monsieur Marc Châtelain
 Monsieur Roland Rapin
 Monsieur Cédric Tercier
 Monsieur Pascal Vienet

La Municipalité et le Chef du Service des finances ont pris part à la séance et les membres de la COFIN les remercient chaleureusement pour leur souci d'information et de transparence, pour la qualité des renseignements et des réponses fournis sur leurs dicastères respectifs ainsi que pour le temps consacré et la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée. Les membres de la COFIN relèvent notamment que les réponses ont été fournies en grande partie par écrit sur la base des questions envoyées à l'avance ce qui facilite grandement le travail et améliore l'efficacité des membres de la commission.

Le Syndic présente les principes directeurs pour l'établissement de ce budget. La Municipalité a plutôt adopté une approche prudente compte tenu d'une part de l'augmentation continue des chiffres de la péréquation cantonale qui pèsent toujours très lourdement sur le budget et d'autre part de l'accroissement prévisible de la population attendu pour l'estimation des recettes fiscales, en tenant également compte de la situation actuelle des rentrées fiscales. La prudence a également été de mise au niveau des droits de mutation qui devraient toujours présenter des entrées favorables, notamment grâce à la finalisation de la vente du Château d'Hauteville mais également d'autres objets. Si le budget présente toujours un déficit plutôt conséquent, la marge d'autofinancement demeure largement positive, la situation financière à ce jour sur les entrées fiscales est plutôt encourageante et, le budget 2019 devrait être atteint en matière de recettes.

En introduction, la COFIN souligne que le budget 2020 est déficitaire et présente un excédent de charges de CHF 1'094'315 (excédent de recettes de CHF 714'240 au budget 2019) représentant une notable dégradation par rapport au budget 2019, principalement en raison de l'accroissement des charges cantonales mais demeurant raisonnable compte tenu des hypothèses prudentes retenues.

Il faut relever que le budget 2020 présente d'une manière globale les évolutions suivantes (pages 2 à 4 du préavis et 52 à 54 du budget) :

- Un très faible accroissement des charges de personnel (rubrique 30) par rapport au budget 2019, dû aux augmentations statutaires et au relèvement des charges AVS/AI/APG, mais présentant un effectif stable à 43.21 EPT (y.c. service des eaux).
- Les biens et services augmentent par rapport au budget 2019, principalement en fonction de l'entretien planifié des routes et bâtiments.
- Les charges financières diminuent encore légèrement grâce aux taux actuellement très favorables des emprunts qui sont renouvelés à des conditions plus avantageuses pour une dette totale relativement stable, (page 56).
- Les amortissements n'augmentent que légèrement de CHF 117'300 en l'absence de nouveaux investissements significatifs.
- Les recettes d'impôts augmentent de manière générale par rapport au budget 2019, mais représentent essentiellement une augmentation pour refléter l'accroissement attendu de la population et tiennent compte du nouveau coefficient de 68.5.
- Les participations et remboursements de collectivités publiques attendues augmentent à nouveau, en lien

principalement avec la hausse de la participation à la facture sociale cantonale et à la péréquation horizontale ainsi que l'augmentation du financement des transports publics. La reprise par le canton des charges liées à l'AVASAD ne suffit pas à compenser ces augmentations. Nous constatons une fois de plus que les contributions de notre commune à la solidarité cantonale ne cessent de croître (voir tableau en page 9).

La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2020, avec une hausse de CHF 1'793'370 imputable essentiellement aux charges cantonales et intercommunales sur laquelle la Commune ne peut pas agir, sont maîtrisées et reflètent les mesures d'économie recherchées par la Municipalité. Les revenus augmentent mais dans une moindre mesure, ce qui explique, compte tenu de l'augmentation des charges, d'augmentation du déficit attendu de CHF 380'075 par rapport au budget 2019.

Le plan d'investissements 2020 prévoit des dépenses de CHF 18.1 millions en augmentation par rapport à l'exercice précédent (budget 2018 CHF 13.9 millions). Au vu des investissements à venir, notamment en matière de routes (Traversée du village, ...), et comme déjà souligné en 2017 et 2018, il conviendra de vérifier si le changement de méthode comptable pour l'entretien lourd des routes se justifie toujours et si un retour à l'ancienne pratique pour bénéficier des retours de dépenses thématiques ne devrait pas être envisagé.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)

QUESTIONS ET REMARQUES GENERALES

Q : D'une manière générale, le budget présente un fort accroissement des dépenses principalement liées à la péréquation cantonale et aux charges intercommunales, quel est le degré de certitude par rapport aux montants estimés ? quelles mesures pourraient être envisagées pour compenser ces augmentations de charges ?

R : Les chiffres de la péréquation cantonale (directe et indirecte) sont repris de ceux annoncés par le canton. Les charges intercommunales sont généralement connues (clé de répartition, budgets fournis). Les mesures possibles pour réduire ces charges sont une augmentation de la population à revenu modéré pour diminuer la valeur du point d'impôt par habitant (charges cantonales) et des renégociations des conventions (charges intercommunales).

Q : Des questions sont posées en relation avec le calcul des diverses charges et recettes de la péréquation cantonale, et spécialement de la facture sociale. Sur la base d'informations récoltées sur le site du canton et d'éléments et fichiers de calcul fournis par le boursier, des membres de la COFIN recalculent les divers postes de la péréquation et obtiennent des montants sensiblement différents de ceux inclus dans le budget.

R : Le syndic et le boursier expliquent que les fichiers de calcul ne peuvent pas être utilisés tels quels, en effet inclure les chiffres du budget de la commune mais conserver les données 2018 des autres communes ne permet pas de disposer d'une base comparable, il faudrait disposer des budgets de toutes les communes du canton pour que cela soit plausible. Par ailleurs, ce sont toujours les chiffres annoncés par le canton qui ont été utilisés pour le budget et ces chiffres s'avèrent généralement assez justes.

Page 5 : Effectif

Q : Augmentation de 2.93 % des charges alors que l'effectif est stable et qu'il n'y a pas d'indexation prévue

R : Il y a une personne temporaire jusqu'en avril, de nouveaux employés plus jeunes qui bénéficient d'augmentation automatique (salaires plafonnés pas encore atteints).

Page 10 : Représentations graphiques

Q : Les schémas présentent des colonnes où il manque la partie inférieure. Il en résulte une vision tronquée, qui laisse croire que le coût des charges par habitants a subitement doublé (par rapport à 2017), voire même triplé par rapport à 2019. Qu'est ce qui empêche de présenter des colonnes complètes et donc un aperçu conforme à la réalité ? C'est le même constat pour le tableau du bas.

R : Il y a eu une erreur de lien entre les fichiers word et excel, Les tableaux sont ajustés dans la version finale mise en ligne.

Page 13 : Résultat et autofinancement

Q : La somme des comptes affectés n'est pas juste. Les 4 postes détaillés ajoutés donnent 610'450.00. Il manque donc 50'000.00, la marge d'autofinancement étant a priori correcte, au vu du tableau plus bas. Manque-t-il un poste ou un montant a-t-il été mal reporté ?

R : En effet le total intermédiaire est incorrect, le prélèvement du fonds ORPC a été additionné et non soustrait, sera corrigé dans la version finale mise en ligne.

Page 56 : Tableau de l'endettement et des intérêts

Q : Trois emprunts viennent à échéances en 2020, dont deux seront renouvelés par un seul emprunt. Le taux d'intérêt de ce nouvel emprunt sera de 0.5%, alors que les précédents, de durée différente, étaient resp. de 2,73% et de 0.05%. Comment se fait le choix du prêteur et de la durée du prêt et qu'en est-il pour ce nouvel emprunt ?

R : Au vu du montant, les CHF 8 millions ne feront pas l'objet d'un seul nouvel emprunt en 2020. On se réjouit de pouvoir rembourser l'emprunt à 2.73 % de taux d'intérêt. Le taux de 0.05 % (non 0.5%) correspond à une durée limitée à 2 ans. Le choix du prêteur se fait généralement en fonction du taux d'intérêt, sous réserve de choix propres à la municipalité (maintien d'une ligne de crédit existante, établissements suisses, maintien de relations d'affaires), sous réserve bien entendu que l'écart de taux soit de minime importance (il faut également tenir compte des éventuels frais et de l'échéance du paiement des intérêts). La durée est fixée en fonction d'un tableau interne des emprunts précisant à quelle date et quels montants sont à rembourser dans le futur, ceci afin d'éviter de subir une hausse des taux sur une partie trop importante de notre dette.

1 ADMINISTRATION GENERALE

102.00 3170.00 Frais séances municipalité

Q : Que représentent ces frais ? Pourquoi une dissociation dès 2020 du compte 110.3170 ?

R : Selon demande de la commission de gestion, il s'agissait de détailler les frais de bouche de la municipalité. Frais octroyés en fonction de l'horaire et la durée des séances (municipalité, secrétaire municipal et éventuellement chefs de service). Voir information en page 5.

110.00 3102.00 Livre, journaux, annonces

Q : Il semblait que le journal intercommunal se finançait par l'encaissement des annonceurs ? Qu'en est-il exactement ?

R : Le journal COMM'une-info se finance partiellement par les annonceurs, ce qui a toujours été le cas, le déficit étant réparti entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz en fonction du nombre de ménages. Les Groupements des commerçants et artisans de St-Légier et Blonay s'engagent à trouver les annonceurs pour le journal.

110.00 3520.00 Part à des charges intercommunales

Q : Pourquoi la population annoncée est de 5'600 habitants pour 2020 alors que la population en octobre 2019 est de 5'200.

R : Une certaine marge de manœuvre est prise en utilisant le haut de la fourchette de la population pour les charges et le bas pour les recettes (approche prudente pour le budget). En outre, à Grandchamp, la seconde tranche d'appartements est disponible dès le 1^{er} novembre 2019 et la dernière au printemps 2020. Les impôts communaux sont dus à la commune de domicile au 31 décembre de chaque année.

Q : Quelle est la nature du soutien à Radio Chablais de CHF 11'200 ?

R : Il s'agit d'une décision de la Municipalité de soutenir une radio qui veut renforcer sa présence sur la Riviera (cette décision est conditionnée à l'acceptation des autres communes de la Riviera).

Q : Quelle est la nature des coûts « Agglomération Rivelac » de CHF 16'800 ?

R : Voir le détail en page 5, il s'agit de la participation pour le financement Rivelac (financement transitoire jusqu'à ce que l'association soit mise en place).

2 FINANCES

210.00 4001.00 et 4002.00 Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (Ainsi que les commentaires en page 6 et 11)

Q : Quelle est l'augmentation prévue des habitants et comment a-t-elle été déterminée ? Les nouveaux habitants de Grandchamp avaient déjà été pris en compte dans le budget 2019 à mon souvenir ? Comment les recettes sont-elles ensuite déterminées pour ces nouveaux habitants ? Quelle est la situation à l'heure actuelle en ce qui concerne les rentrées d'impôts ?

R : Les nouveaux habitants, en fonction des chantiers en cours et informations du contrôle des habitants ont été estimés à 200 (5400 fin 2019 à 5600 fin 2020). Une partie seulement des habitants a été prise en compte en 2019 pour Grandchamp, tous les lots n'étant pas disponibles. Les nouvelles recettes par habitant ont été

calculées en division les acomptes 2019 par 5185 * 5600, auxquelles viennent se rajouter les soldes des taxations antérieures. La situation actuelle a été fournie en début de semaine.

220.00 3520.01 Fonds de péréquation horizontal et 720.00 3515.00 Facture sociale

Q : Comment explique-t-on l'augmentation de ces coûts par rapport à 2018, notamment en lien avec l'augmentation de la population et la diminution prévue du point d'impôts ?

R : Le fonds de péréquation horizontal représente 20.28 points d'impôt, une baisse de ce dernier n'ayant donc aucune influence. Idem pour la 3ème couche de la facture sociale. De plus, la commune est « écrêtée » à hauteur de CHF 1'400'000.00 (écart entre moyenne point d'impôt communal de toutes les communes par habitant et notre situation propre).

210.00 4020.00 Impôt foncier

Q : Sur quoi repose l'augmentation de 2 millions des recettes de l'impôt foncier.

R : L'augmentation des recettes de l'impôt foncier provient des estimations nouvelles effectuées pour environ 200 millions en 2020, soit 240'000 francs de recettes supplémentaires estimées).

3 DOMAINES ET BATIMENTS

35 Bâtiments, Remarque générale

Q : Les frais d'entretien courant / contrats de service pour l'ensemble de notre patrimoine représentent 473'100 CHF pour 2020. Pour rappel, ces frais représentaient 350'000 CHF pour 2018. Cette évolution s'explique-t-elle ?

R : Sauf erreur, ces montants sont, avec l'Eglise de la Chiésaz, de CHF 522'100.00 en prenant les informations sises en page de gauche pour 2020 et CHF 433'800.00 pour 2019 (sans autre remarque en page de gauche, les montants inscrits à la nature 3141.00 représentent les coûts d'entretien courant et contrats de service).

Respectivement, les contrats de service sont de CHF 180'500.00 pour 2020 et CHF 169'500.00 pour 2019. Le Collège du Clos-Béguin et la piscine représentant à eux seuls déjà CHF 35'500.00 d'augmentation. L'entretien courant des bâtiments est une moyenne des 5 dernières années à laquelle nous avons, selon les remarques faites par la Cogest, rajouté une certaine somme pour limiter au maximum les imprévus relatifs au vieillissement de notre patrimoine.

Q : La COFIN demande ensuite s'il serait avantageux de regrouper les contrats ?

R : C'est assez difficile pour les contrats existants en raison souvent de la disparité des installations mais c'est fait dans la mesure du possible (extincteurs par exemple).

320.3135 Achat de matières premières

Q : Pourquoi est-ce qu'il y a des achats de bois de feu et non pas l'utilisation du bois de la commune ?

R : Il s'agit de l'achat de plaquettes pour la centrale de chauffage.

351.06 Les Mossettes (ainsi que commentaires page 7)

Q : Quel est le plan pour cet objet ? Ne vaudrait-il pas mieux « arrêter les frais » pour cet objet ?

R : Le bail pourra être renouvelé, avec une tierce personne, au plus tard pour la saison 2021. Les installations existantes ne seront vraisemblablement plus adaptées, la capacité des panneaux photovoltaïques est insuffisante et il faut un accès internet pour gérer les paiements. La municipalité n'a pas dans l'idée d'abandonner cette activité.

352.03 Collège du Clos-Béguin, 3141.00 Entretien

Q : On constate que le poste entretien courant / contrats de services passe de 133'000 CHF en 2018, 155'000 CHF en 2019 à 165'500 CHF en 2020. Qu'est-ce qui explique cette nouvelle augmentation (l'explication de 2019 était la meilleure prise en compte des frais relatifs à Clos-Béguin 6).

R : C'est encore un affinage par rapport à une année « d'expérience » en plus en ce qui concerne Clos-Béguin. Il y a également des nouveaux contrats d'entretien annuel (fin de période de garantie, assurances, sécurité etc.).

352.11 Bâtiment forestier, 3186.00 Primes assurances

Q : Les primes d'assurances n'évoluent pas alors que le bâtiment est maintenant équipé d'une centrale solaire.

R : En effet, on aurait pu anticiper la prime y relative, au prorata sur l'année 2020, l'installation n'étant pas encore posée (quelques centaines de francs).

352.12 Buvette & vestiaires Praz-Dagoud, 3123.00 Electricité

Q : Que signifie la fin de la répartition interne ?

R : *Le service de gérance avait fait poser à la construction des nouveaux vestiaires, un sous-compteur d'électricité pour différencier la consommation entre le bâtiment et l'éclairage des terrains. L'information s'avère au final peu fiable et vraisemblablement pas nécessaire, il y a une diminution équivalente de CHF 7'000 au niveau du compte 440.00 3123.00.*

4 TRAVAUX

410.00 3185.00 Honoraires et frais d'expertises

Q : Les honoraires MCR relatifs à l'appel d'offres pour le projet de traversée du village figurent dans le budget. N'y a-t-il pas un compte global ouvert pour les études et la préparation de ce projet ?

R : *il s'agit vraisemblablement de la section 430.00 : c'est une provision pour l'appel d'offres afin de préparer le préavis de la première étape de la traversée du village, ce coût sera ensuite intégré au préavis (pour information). Voir page 37.*

430.00 3901.45/4901.45 Prestations internes service des déchets

Q : Au budget 2019, il s'agissait d'un revenu (CHF 75'000.00 au poste 4901.45), alors qu'il s'agit d'une charge au budget 2020 (CHF 25'000.00 au poste 3901.45). Qu'est-ce qui explique cette différence de CHF 100'000.00 ? A quel(s) poste(s) se trouve la contrepartie de ces prestations internes ?

R : *Il s'agit de la répartition des coûts de main-d'œuvre entre le service de voirie et les déchets (nature 3901.45). Une nouvelle gestion des sites de déchets a permis de diminuer les heures y relatives. L'imputation des heures effectives selon les feuilles d'heures de service représente un coût moindre que les salaires imputés au service des déchets dans l'année. (Voir également la diminution y relative dans le compte 4500.02 3901.45 page 42).*

430.00 4520.01 Fonds de péréquation horizontal (thématique)

Q : Le montant, positif, augmente fortement par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, alors qu'il est très inférieur aux comptes 2017 (voir le tableau à la page 10). Qu'est-ce qui explique ces fluctuations ?

R : *Pour obtenir un retour des dépenses thématiques, il faut que les dépenses y relatives dépassent 8 points d'impôt communal, ce qui est à nouveau le cas depuis 2018.*

450.02 3188.00 Transport et élimination des déchets

Q : Ce poste était passé de CHF 224'887.10 (comptes 2017) à CHF 285'000.00 (budget 2018) et la Municipalité nous en avait donné les raisons (voir le rapport COFIN au budget 2018 : service Gastrovert et travaux de manutention). Or, les comptes 2018 ont bouclé sur un montant de CHF 215'945.15, suite à un report de nouvelles charges sur 2019. Au budget 2019, le montant prévu est passé à CHF 248'500.00 et la Municipalité expliquait la baisse (par rapport au budget 2018) par « une nouvelle structure et une politique des transports avec des bennes de plus grand volume et l'expérience d'une année complète avec Retripa, le nouveau fournisseur ». Le budget 2020 prévoit un montant équivalent au budget 2019. Ce montant tient-il compte des modifications intervenues en 2018 et de l'évolution des coûts avec le nouveau fournisseur. ?

R : *Oui, le montant tient compte des modifications, il y a une augmentation du budget Gastrovert (plus de points de collecte, notamment Grandchamp). La collecte du papier et carton ne rapporte plus rien de même que les métaux, les coûts de collecte ne sont plus couverts.*

5 INSTRUCTION ET CULTE

520.00 3522.00 Etablissement scolaire

Q : Quel traitement a été donné à la gratuité des camps ?

R : *Un excellent travail a été fourni par le directeur qui grâce à des économies a pu offrir les mêmes prestations avec un coût de seulement environ CHF 20'000 de plus par communes (rubrique 515 page 61).*

560.00 3524.00 Service dentaire

Q : Pourquoi un montant au budget de CHF 20'000 vu le peu de frais encourus ? Est-il possible d'obtenir le détail de la part fixe et variable ?

R : 2018 a été une année très faible en raison de l'absence de facturation, 2019 enregistrera deux années de facturation. La répartition est de CHF 11'000.00 pour la clinique dentaire et CHF 9'000.00 pour l'aide aux frais orthodontiques.

580.00 3011.00 Traitement du personnel

Q : Comment explique-t-on l'augmentation du traitement du personnel ?

R : Voir l'explication en page 8

6 SERVICES GENERAUX ET POLICE

610.00 3521.00 Participation Association sécurité Riviera

Q : Le coût pour 2020 augmente de CHF 90'000.00, quelle en est la raison ?

R : Le budget 2019 comprenait une baisse des coûts dus à la participation de la FEVI aux frais de l'ASR. Des coûts supplémentaires pourraient survenir si le canton facture des suppléments à la FEVI.

620.00 3011.00 Traitements du personnel

Q : Pourquoi les traitements du personnel augmentent-ils de CHF 24'000.

R : Voir explication en page 8, engagement d'une personne temporaire. Les augmentations de salaire (statutaires) sont également budgétisées, voir page 5.

620.00 3101.00 Imprimés, fournitures de bureau

Q : Comment explique-t-on les CHF 2'000.00 de plus qu'au budget 2019 ?

R : Le coût des copies est imputé dans ce compte, voir l'année 2018, le budget 2019 était donc insuffisant.

620.00 3156.01 Réseau informatique

Q : A quoi est due la diminution au budget 2020 de CHF 22'300 ?

R : La migration du site internet étant effectuée, réduction du montant alloué par la municipalité.

660.00 3521.00 Participation ORPC Riviera

Q : En quoi consiste la participation au poste de commande de la Faraz, s'agit-il de travaux ?

R : Il s'agit de la modernisation de l'infrastructure du poste de commandement régional. (Explication page de gauche)

7 SECURITE SOCIALE

710.00 3665.00 Aides individuelles et prévoyance sociale.

Q : Que comprend réellement ce poste qui a fortement diminué entre 2018 et 2019 et qui ne varie plus ensuite ?

R : Ce poste comprend CHF 20'000.00 pour l'aide sociale de proximité (prise en charge de la taxe déchet habitant, aides directes) et CHF 6'000.00 pour les obsèques des personnes indigentes (à charge de la commune de domicile). L'année 2018 était exceptionnelle en raison de la double facturation de la taxe déchet.

710.00 3525.00 Part aux services sociaux intercommunaux

Q : Pourquoi le poste au budget diminue-t-il ?

R : Il y a moins de dossiers, notamment du fait que les PC familles ont été transférées au canton.

720.00 3515.00 Facture sociale

Q : Est-ce que ce poste comprend également la charge des assurances sociales de la commune, notamment la LPP ?

R : Non, il s'agit uniquement de la répartition de la facture sociale cantonale.

8 SERVICE DES EAUX

810.00 4351.00 Abonnements et consommation

Q : Pourquoi les recettes planifiées diminuent-elles par rapport aux comptes 2018 ?

R : 2018 comprenait 15 mois de facturation suite à des retards de facturation (nouveau système).

810.00 4351.00 Honoraires, expertises divers

Q : Pourquoi les études préliminaires augmentent-elles ?

R : Il s'agit de frais d'études pour augmenter l'approvisionnement en eau et notamment des recherches à Fontannaz-David (recherche de sources complémentaires).

CONCLUSIONS

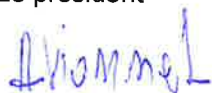
En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents, recommande aux membres du Conseil communal, d'adopter la conclusion du préavis présenté, soit:

- adopter le projet de budget 2020 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	CHF	36'220'030.00
Recettes :	CHF	<u>35'225'715.00</u>
Excédent de charges	CHF	<u>1'094'315.00</u>

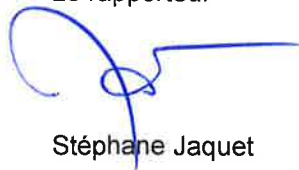
Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet